

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le mercredi le 1<sup>er</sup> août 2018 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. John-David McFaul, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

**2018-08-R5408 Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller M. John-David McFaul, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

**2018-08-R5409 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller M. John-David McFaul, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

**ORDRE DU JOUR**

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 4 juillet 2018
- 0.4 Période de questions

**Transport**

- 300.1 Rapport de voirie
- 300.2 Demande de dérogation mineure – lot 2 983 033

**Administration générale**

- 100.1 Tournoi de golf CCMVG – 8 août Algonquin
- 100.2 Tournoi de golf Fondation Santé Vallée de la Gatineau – 22 août Algonquin
- 100.3 Colloque de zone – 18 et 19 octobre 2018
- 100.4 Suicide détour – Demande de contribution financière

**Conseil municipal**

- 110.1 Adoption du règlement 2018-003 – avis public
- 110.2 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement – Honoraires permis
- 110.3 MRCVG – Demande appui – Restriction aux chasseurs non-résidents
- 110.4

**Gestion financière et administrative**

- 130.1 Présentation des comptes payés, à payer et salaires au 31 juillet 2018

Sécurité publique  
Environnement  
Aménagement et urbanisme  
Loisirs, culture et bibliothèque  
Correspondance officielle reçue  
Varia  
Période de questions  
Levée de la séance

Adoptée.

**2018-08-R5410 Adoption Procès-verbal séance ordinaire du 4 juillet 2018**

Il est proposé par le conseiller M. John-David McFaul, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

**2018-08-R5411 Dérogation mineure – Sylvain Charbonneau.**

CONSIDÉRANT qu'une demande a été soumise au CCU par M. Sylvain Charbonneau afin de permettre de régulariser les marges de recul et latérales sur le lot 2 2983 033 au 134, rue L'Heureux dans la municipalité d'Egan-Sud ;

CONSIDÉRANT que cette recommandation ne portera préjudice aux terrains avoisinants et que cette dérogation est dû en partie du fait que la Ville de Maniwaki a demandé au propriétaire M. Charbonneau d'augmenter la superficie au sol afin qu'il puisse recevoir les services d'eau et d'égout de la Ville ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter cette demande ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure de M. Charbonneau afin de permettre au demandeur de régulariser la marge de recul de son bâtiment à 5.34 mètres au lieu de 6 mètres et le total de ses marges latérales serait de 2.82 et 3.57 mètres alors que le règlement prévoit un total de 10 mètres mais qu'en aucun cas une de ces marges latérales ne peut être inférieure à quatre mètres.

Adoptée.

**2018-08-R5412 Tournoi de golf CCMVG - 2018**

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud participe au tournoi de golf de la Chambre de commerce de la Vallée-de-la-Gatineau qui se tiendra le mercredi 8 août au Club de golf Algonquin, en faisant l'achat de 2 billets de golf au coût total de 300\$. Il est aussi résolu que ce montant sera pris à même les budgets discrétionnaires des élus.

Adoptée.

**2018-08-R5413 Tournoi de golf Fondation du CSSS et Centre d'interprétation**

Il est proposé par le conseiller M. John-David McFaul, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud participe au tournoi de golf de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau et le Centre d'interprétation de la protection de la forêt contre le feu qui se tiendra le mercredi 22 août au Club de golf Algonquin, en faisant l'achat de 4 billets de golf au coût total de 500\$. Il est aussi résolu que ce montant sera pris à même les budgets discrétionnaires des élus.

Adoptée.

**2018-08-R5414 Colloque de zone ADMQ**

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise la directrice générale à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Aylmer les 18 et 19 octobre prochain.

Adoptée.

**2018-08-R5415 Don à Suicide détour**

Il est proposé par le conseiller M. John-David McFaul, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil acceptent de faire un don de leur budget discrétionnaire de 20\$ chacun pour un total de 140\$ à Suicide détour.

Adoptée.

**2018-08-R5415 Adoption règlement no : 2018-003 Avis Public**

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal adopte le règlement no : 2018-003 concernant les modalités de publication des avis publics.

Adoptée.

**RÈGLEMENT NO : 2018-003**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ EGAN-SUD**

**RÈGLEMENT NO : 2018-003 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter un règlement pour choisir les modalités de publication de leurs avis publics;

CONSIDÉRANT QU'une Municipalité peut, en vertu des dispositions des articles 433.1 et suivants du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir minimalement une publication sur Internet;

CONSIDÉRANT QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement ont été préalablement donnés par le conseiller M. John-David McFaul lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2018, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS,

Le conseil de la MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD statue et ordonne ce qui suit:

**ARTICLE 1 AVIS PUBLICS ASSUJETTIS**

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute *loi* ou *règlement* régissant la municipalité d'Egan-Sud.

**ARTICLE 2 PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Les avis publics visés à l'article 1 seront, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site internet de la municipalité d'Egan-Sud.

Une publication de l'hyperlien de ces avis publics peut être diffusée par infolettre et/ou sur les réseaux sociaux de la municipalité d'Egan-Sud.

Des copies papier de ces avis publics seront affichées sur les babillards situés au bureau municipal et sur les babillards dans la cour du bureau municipal et du parc Labelle.

**ARTICLE 3 APPELS D'OFFRES**

Malgré les dispositions de l'article 1 du présent règlement, les avis d'appels d'offres publics devront être publiés dans le Système Électronique d'Appels d'Offres (SEAO) ou toute autre publication le remplaçant, s'il y a lieu.

**ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Adopté À EGAN-SUD, à la séance du 1<sup>er</sup> août 2018.

---

M. Neil Gagnon  
Maire

---

Mme Mariette Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**2018-08-R5417 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 31 juil 2018 au montant de	3 688.95\$
Les dépenses à payer 31 juil 2018 au montant de	29 234.29\$
Les salaires payés au 31 juil 2018 au montant de	6 587.03\$

Adoptée.

**2018-08-R5418 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. John-David McFaul et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20h15.

Adoptée.

---

M. Neil Gagnon  
Maire

---

Mme Mariette Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière